



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-123

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 30 janvier 2026</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Direction de la Nature</b>	<b>N° 2026-123</b>

---

**Groupement d'intérêt public Grand projet de villes rive droite (GIP-GPV) - CODEV  
2024-2027 - Subvention 2026 - Projet Alimentaire de Territoire : études et actions  
agriculture et alimentation - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a engagé une politique agricole et alimentaire durable au service de la valorisation du territoire depuis plus de 10 ans. Cet engagement s'est amplifié en 2018 avec la mise en place d'une politique agricole, et encore davantage avec l'adoption de son Projet Alimentaire Territorial (PAT) en novembre 2022.

En décembre 2020, Bordeaux Métropole, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Grand Projet de Villes (GPV) et les villes de Lormont, Cenon, Floirac et Bordeaux ont été lauréats de l'appel à projet « Quartiers Fertiles » de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine pour les actions du projet alimentaire en lien direct avec les quartiers inscrits au programme national de rénovation urbaine.

Dans le cadre des contrats de co-développement 2024-2027, une fiche est formulée en lien avec le Projet Alimentaire Territorial du GPV Rive Droite, divisée en trois volets :

- 1) Etudes, actions autour de l'agriculture urbaine,
- 2) Études, actions autour de l'alimentation,
- 3) Ingénierie du PAT de la rive droite.

Le GPV coordonne depuis 2019 le projet alimentaire territorial Rive Droite impliquant acteurs institutionnels, associatifs et privés des villes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac. Ce projet vise à donner accès à tous à une alimentation saine et durable et à développer les emplois et les compétences. Le PAT Rive Droite, développé autour de la restauration collective publique, est mené en lien étroit avec deux programmes de recherche-action (QualipSO et SEREALINA). Les actions engagées à ce jour visent à développer sur la Rive Droite : des fermes maraîchères, un outil de transformation (légumerie), des programmes de formation, un Défi familles à alimentation durable et inclusive et des micro-plateformes de compostage.

En décembre 2020, Bordeaux Métropole, le GPV et les villes de Lormont, Cenon, Floirac et Bordeaux ont été lauréats de l'appel à projet « Quartiers Fertiles » de l'ANRU pour les actions du projet alimentaire en lien direct avec les quartiers inscrits au programme national de rénovation urbaine.

En novembre 2023, le GPV a été lauréat de l'appel à projets du programme « Mieux Manger Pour Tous » du Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

En octobre 2024, le PAT de la Rive Droite a été labellisé de niveau 2 par le Ministère de

l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt ; depuis, il est soutenu financièrement par l'appel à candidatures « structuration des PAT de niveau 2 » de la Planification Ecologique de l'Etat.

Les actions portées par le PAT Rive Droite s'inscrivent dans une déclinaison territoriale du Projet Alimentaire Territorial de Bordeaux Métropole, labellisé PAT niveau 2 en octobre 2025.

## **1. – Présentation du Projet Alimentaire de Territoire de la Rive Droite**

### **1.1 – Études et actions autour de l'agriculture urbaine**

#### Etudes agricoles amont et post-production

Le développement de ces sites de production sur le territoire a pour objectif de :

- approvisionner la restauration collective publique en légumes biologiques et locaux ;
- développer les offres d'insertion professionnelle et/ou de formation ;
- créer des emplois pour les habitants ;
- contribuer au projet socio-éducatif local de sensibilisation à l'alimentation, notamment auprès des publics scolaires.

En parallèle de l'approvisionnement de la restauration collective publique, un projet de commercialisation pourra être soutenu pour la mise en place de vente directe, d'approvisionnement des épiceries sociales et solidaires, des associations telles que VRAC en lien avec les quartiers politique de la ville (QPV) de la Rive Droite, etc.

Plusieurs sites sont identifiés en plein champ :

- Le « Canon » à Floirac (1,5ha), situé à 900m du quartier Dravemont-Saraillère-Palmer-8mai1945 – opérationnel depuis 2023 ;
- Le « Grand Tressan » à Lormont (3ha), situé à 1,7 km du quartier Palmer de Cenon et 1,6 km du quartier Carriet de Lormont – opérationnel depuis 2024 ;
- Le « Loret » à Cenon (1,5ha), situé à 300m du quartier Dravemont-Saraillère-Palmer-8mai1945 – a priori opérationnel en 2026 ; forage en cours en 11/2025 ;
- Le « centre équestre » à Bassens (2ha), situé à 700m du quartier Prévert – a priori opérationnel en 2026 ; études d'accès à l'eau en cours en 11/2025.

Les études réalisées ou envisagées (technique, juridique, économique...), permettent de caractériser les sites (qualité agronomique, pollution, accès à l'eau, biodiversité, etc.). Un accompagnement des porteurs de projets est réalisé, en amont de leur contractualisation, dans l'affinage de leur projet, mais aussi en aval pour la commercialisation de leur production. L'objectif est de sécuriser un modèle d'exploitation (aussi bien technique qu'économique) pour qu'il soit viable et durable aux vues des enjeux de précarité alimentaire des populations en QPV. Le sujet de l'accessibilité à l'eau a été, par exemple, particulièrement suivi par différentes études. C'est une phase essentielle à la pérennisation du projet dans le temps avec les facteurs actuels d'accélération du changement climatique qui impacte directement la disponibilité en eau et les rendements agricoles.

Les études ont aussi un regard particulier sur les enjeux écologiques. Le site du Canon présente en effet des enjeux environnementaux importants (espèces protégées). Il représente une expérimentation pilote en matière de cohabitation entre activités agricoles et biodiversité et constitue donc un levier de sensibilisation important des populations locales aux enjeux globaux, aussi bien alimentaires qu'écologiques.

#### Valorisation et publications des expérimentations

Dans le cadre de la recherche-action menée par la doctorante, des actions de communication sont envisagées pour valoriser la démarche agricole et alimentaire du territoire et son analyse : présentation et cours donnés à des étudiants, participation à des événements et séminaires (auprès des acteurs publics et privés, la société civile, l'enseignement et la recherche localement et nationalement) ainsi que la publication de communication (via des articles notamment). Ces actions de communication viendront en complémentarité de celles visant à valoriser le PAT de la Rive Droite dans son ensemble.

## 1.2 – Études et actions autour de l'alimentation

Des actions autour d'une accessibilité à une alimentation de qualité, de sensibilisation à l'alimentation durable et au bien-manger, de l'autoproduction, menées par et avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) locaux, seront mises en place.

Il s'agira d'apporter un soutien à la pérennisation des jardins partagés déjà existants et d'accompagner les projets de jardins qui pourraient émerger. C'est notamment le cas du projet de jardin partagé sur l'Esplanade François Mitterrand, dans le quartier Génicart (Lormont), entre les NPNRU Alpilles – Vincennes – Bois Fleuri et Génicart Est ; ce projet est encore en cours de construction. Ce type de projet nécessite notamment des études de sol, hydrogéologiques voire d'insertion paysagère. Des actions de chantiers participatifs sont également envisagées pour mobiliser les habitants et équiper le jardin. Le développement des espaces nourriciers dans le domaine public des villes et dans le domaine privé des bailleurs, ainsi que la montée en compétences des agents chargés de l'entretien de ces espaces, sont aussi envisagés dans le plan d'actions 2026.

Par ailleurs, un des enjeux est de répondre à une problématique croissante de précarité alimentaire, en co-construisant des solutions locales avec les acteurs locaux de l'ESS, avec lesquels nous animons une coopération. Ainsi, des projets alternatifs ont émergé en 2025 et seront encore développés en 2026 sur la Rive Droite avec les acteurs de l'ESS, les bailleurs et les Villes : animations de sensibilisation au bien-manger pour les publics scolaires, sensibilisation à la nutrition et à la cuisine facile / faite maison / à moindre coût / avec peu d'équipements pour les bénéficiaires des structures d'aide alimentaire, visite de producteurs du PAT pour tous... La structuration d'une filière alimentaire solidaire est en cours, avec notamment une réflexion sur l'approvisionnement des groupements d'achat VRAC par des paniers de légumes précommandés auprès des producteurs du PAT. groupe de travail avec les structures d'aide alimentaire se met en place afin de lever ensemble des freins communs, comme sur la logistique et le stockage. Enfin, le PAT de la Rive Droite poursuit le cofinancement de l'achat de denrées de qualité au sein des CCAS des 4 Villes, via le fonds du programme Mieux Manger Pour Tous.

L'objectif est de s'inscrire dans une démarche non seulement de distribution (et donc d'accessibilité géographique et financière à des produits de qualité) mais aussi de sensibilisation (accessibilité pratique et culturelle, montée en compétences, confiance en soi).

Également, la lutte contre le gaspillage alimentaire demeure une priorité dans les quatre villes, en particulier avec une réflexion sur la bonne remontée d'information des données de tri et de pesée, afin de bien identifier les ressorts du gaspillage dans chaque restaurant scolaire. Le matériel de pesée connectée acheté en 2025 sera mis à profit via des groupes de travail cuisines – restaurants scolaires – GPV, afin d'identifier précisément et agir sur les sources majeures de gaspillage dans les menus.

Enfin, le GPV fait partie du consortium d'acteurs réunis autour de Bordeaux Métropole dans le cadre du projet Recol'Terra, en réponse à l'AMI de la Banque des Territoires. Dans ce cadre, le GPV et la Ville de Cenon présentent une opportunité foncière avec le site de la Vieille Cure, dans lequel un projet autour de la transformation ou de la logistique alimentaire pourrait émerger avec le soutien de Recol'Terra

## 1.3 – Ingénierie du PAT de la Rive Droite

Par son action et ses missions, la cheffe de projet Quartiers fertiles – PAT contribue à développer le Projet Alimentaire Territorial :

-Animer le réseau des partenaires locaux issus de l'action publique et privée,

- Initier, faciliter, accompagner des actions intercommunales,
- Accompagner des actions communales en lien avec le PAT intercommunal,
- Présenter et mettre en débat les actions menées dans le cadre du PAT auprès des partenaires opérationnels et financiers.

Au sein de l'équipe projet du PAT, la cheffe de projet Quartiers Fertiles est accompagnée de la cheffe de projet Recherche-action PAT, doctorante en contrat CIFRE, pour faire perdurer le lien entre le PAT et la recherche avec notamment le CNRS et l'INRAE. Cette doctorante participe à l'accompagnement, l'observation et l'évaluation de la dynamique agricole sur la Rive Droite :

- Accompagner les porteurs de projets agricoles dans la mise en production des sites de production identifiés ;
- Coordonner la recherche et l'action, entretenir des interactions fertiles entre elles ;
- Favoriser la prise de recul, le bilan, retours d'expériences (succès et difficultés rencontrées) et la formulation d'une analyse critique et constructive.

Le contrat de la cheffe de projet Recherche-action PAT prend fin en octobre 2026.

Enfin, pour apporter un soutien à l'équipe projet du PAT de la Rive Droite dans l'accompagnement des actions intercommunales, une partie du budget est prévue pour l'accueil d'un.e stagiaire ou un.e alternant.e, ainsi que pour soutenir les fonctions support du GPV nécessaires à la mise en œuvre des actions (direction, administration, finances, RH, communication).

## **2. Budget prévisionnel 2026 et demande de subvention**

Conformément à la fiche C060789 du contrat de codéveloppement conclu entre les communes membres du GIP et Bordeaux Métropole pour la période 2024-2027, le GPV sollicite une aide à hauteur de 59 250 €, ce qui représente 45,33% du budget prévisionnel estimé à 130 700 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

DÉPENSES		RESSOURCES	
INGENIERIE ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	103 200 €		
> 1ETP Cheffe de Projet Alimentaire Territorial	46 000 €	ANRT	10 500 €
> 1ETP Cheffe de Projet Recherche Action (CIFRE)	30 000 €	BANQUE DES TERRITOIRES	8 800 €
> Stage	4 000 €	REGION NOUVELLE AQUITAINE	20 000 €
> 0,1ETP Chef de Projet ESS	5 800 €		
> Frais de fonctionnement	2 400 €		
> Fonctions support	15 000 €		
VOLET ALIMENTATION	13 750 €	BORDEAUX METROPOLE (Dir Nature)	59 250 €
Actions de Sensibilisation	5 000 €	Ingénierie	45 500 €
Actions d'animation, Formations, Ateliers	8 750 €	Volet Alimentation	6 875 €
VOLET AGRICULTURE URBAINE	13 750 €	Volet Agriculture Urbaine	6 875 €
> Etudes & Accompagnement au développement des sites agricoles et des espaces nourriciers	10 000 €		
> Actions de communication (notamment dans le cadre de la recherche-action)	3 750 €	AUTOFINANCEMENT	32 150 €
<b>TOTAL</b>	<b>130 700 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>130 700 €</b>

Le tableau ci-dessous rappelle sur l'ensemble du contrat, le soutien financier sollicité auprès de Bordeaux Métropole

	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
<b>Contribution Direction Nature / volet agriculture urbaine</b>	<b>15 000 €</b>	<b>12 500 €</b>	<b>6 875 €</b>	<b>10 000 €</b>
<b>Contribution Direction Nature / volet alimentation</b>	<b>6 500 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>6 875 €</b>	<b>3 750 €</b>
<b>Contribution Direction Nature / volet ingénierie</b>	<b>45 500 €</b>	<b>45 500 €</b>	<b>45 500 €</b>	<b>26 000 €</b>

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions ;

**VU** la délibération métropolitaine n° 2022-770 du 24 novembre 2022 relative à l'adoption de la stratégie de résilience agricole et alimentaire ;

**VU** la délibération métropolitaine n°2018-154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets nature et agriculture ;

**VU** la délibération métropolitaine n°2020-124 du 14 février 2020 relative à la Prolongation de la convention constitutive du GIP jusqu'au 31 décembre 2026 ;

**VU** la délibération métropolitaine n°2023-595 du 1er décembre 2023 relative à la présentation des contrats de co-développement 2024-2027 ;

**VU** le dossier de demande d'aide n°2026-00083 présenté par le GIP-GPV ;

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le Projet Alimentaire de territoire du GIP GPV Rive Droite valorise l'agriculture métropolitaine, les circuits courts alimentaires et allie le développement d'une alimentation de qualité accessible au plus grand nombre, à une démarche environnementale, éducative et sociale.

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer au GIP-GPV une subvention de fonctionnement de 59 250 € pour la mise en œuvre de l'ingénierie et des actions du Projet Alimentaire de territoire de la Rive Droite pour l'année 2026.

**Article 3** : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ces subventions.

**Article 4** : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 5** : d'imputer la dépense de fonctionnement sur le budget principal de l'exercice 2026, en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657381, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------